



CERCLE OHADA DU BURKINA FASO

Membre du Réseau UNIDA (Association pour l'Unification du Droit en Afrique)

Récépissé n°2009-596/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC, Siège social Immeuble CERPAMAD sis à la Zone du bois,

Adresse 06 BP 10 028 Ouagadougou 06 ; Téléphone : 226 75 31 57 92 ou 78 27 00 74 ; E-mail :

cerclohadaburkina@yahoo.fr ou cerclohadaburkina@ohada.com;

www.cerclohada.burkinapmepmi.com

REGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL

« L'EXCELLENCE EN DROIT DES AFFAIRES OHADA »

ORGANISE PAR CERCLE OHADA DU BURKINA FASO

AVEC LA PARTICIPATION DE PARTENAIRES NATIONAUX ET ETRANGERS

Édition: Année 2018

.....

I- Objet - justification

Le concours « L'Excellence en droit des affaires OHADA » est le prétexte de revisiter le droit OHADA, notamment son histoire, ses hommes, l'organisation de l'institution ainsi que la connaissance du droit matériel généré par l'OHADA. Le concours verra la participation des clubs OHADA universitaires sous la Coordination de Cercle OHADA du Burkina Faso.

Le but de ce concours est de participer à la promotion et à la vulgarisation du droit OHADA dans l'espace universitaire du Burkina Faso.

Spécifiquement ce concours a pour objectifs de :

- Permettre aux jeunes étudiants de découvrir et de s'approprier le droit OHADA ;
- Renforcer l'intégration entre les jeunes étudiants des différents établissements participants ;
- Dynamiser les clubs OHADA dans les universités et les grandes écoles ;
- Faire de ce concours une vitrine de l'excellence en droit des affaires OHADA ;
- Préparer les participants à la 10^{ème} édition du concours « Génies en herbe OHADA ». concours international « Génies en herbe OHADA » organisé dans l'espace OHADA depuis 2008 ;
- Sélectionner les meilleurs étudiants en droit du Burkina Faso pour former une équipe en vue de participer

II- Caractéristiques du concours

L'organisation du concours, le mode opératoire, les modalités de participation seront ceux du concours international Génies en herbe OHADA (à l'exception des conditions financières) afin de permettre aux participants de se familiariser avec les normes du concours international en ce qui concerne sa composante estudiantine. Ainsi :

Les candidats s'affronteront au cours de deux (02) catégories d'épreuves : les épreuves écrites et l'épreuve orale.

- **Les épreuves écrites** : elles sont au nombre de trois (03) :
 - les Questions à Choix Multiples (QCM)
 - l'Intégration Africaine (IA)
 - le Qui suis-je ? (Q)

- **Les Questions à Choix Multiples** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers plusieurs propositions de réponse. Il sera soumis aux compétiteurs dix (10) questions de dix (10) points chacune et ils auront, à cet effet, deux (02) minutes pour y répondre. Les questions portent essentiellement sur les textes de l'OHADA.
- **L'Intégration Africaine** : L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il a été apparu utile au Comité International d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et des Dates. Ainsi, les candidats auront à répondre pendant deux (02) minutes, trente (30) secondes à dix (10) questions portant sur les Etats africains relativement à la culture, à l'histoire, à la géographie, etc.
- **Le Qui suis-je ?** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis. Il s'agit d'une épreuve de rapidité où la première équipe à donner la bonne réponse obtient les points de l'indice et met fin à l'épreuve.

1er indice : 30 points ; 2ème indice : 20 points ; 3ème indice : 15 points ; 4ème indice : 10 points ; 5ème indice : 5 points.

- **L'épreuve orale : La plaidoirie** : Cet exercice est un procès simulé. Chaque équipe constituera un collège d'avocats fictifs, chaque collège devant jouer à la fois le rôle de requérant et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique.

Les plaidoiries orales dureront dix-huit (18) minutes pour chaque équipe, à raison de quinze (15) minutes en principale et trois (3) minutes pour la réplique et la duplique. Les questions ne seront posées par les membres de la Cour qu'à la fin des quinze (15) premières minutes de chaque équipe. Aucun membre de l'équipe ne peut parler plus de sept (7) minutes, ni moins de trois (3) minutes.

Le concours de « l'excellence en droit des affaires OHADA » est prévu pour se tenir pendant 72h à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso au **plus tard le 30 avril 2018** (période prévisionnelle).

Chaque club OHADA universitaire peut présenter une équipe composée de trois étudiants en prenant en compte le genre (au moins une fille).

III- Comité d'organisation

Le comité d'organisation du concours incombe à Cercle OHADA du Burkina qui désignera des coordonnateurs à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso pour en assurer la charge. Ils mèneront les activités en relation avec le comité d'organisation et mettront tout en œuvre pour que le concours puisse se tenir dans les meilleures conditions. Ils sont aussi garant du respect du règlement du concours.

IV- Partenariat

Pour l'organisation de la présente édition du Concours de « l'excellence en droit des affaires OHADA », Cercle OHADA du Burkina compte sur le soutien de ses partenaires et de diverses entreprises installées au Burkina Faso, des administrations, des organismes socio-professionnels et d'autres institutions spécialisées dans le placement des jeunes diplômés.

V- Prix et récompenses

Tous les participants se verront délivrer une attestation de participation. Des lots en natures composés d'ouvrages OHADA seront donnés aux lauréats selon le règlement du concours. Ils pourront bénéficier en outre des offres de bourses ou de stages faites par les partenaires du concours. **Aucun prix en numéraire ne sera donné.**

VI- Conditions de participation

Pour être admis à participer au concours, les participants doivent remplir les conditions ci-après :

- Etre présent au Burkina Faso au moment du déroulement du concours et pouvoir participer à la cérémonie de remise des lots (à Ouagadougou) ;
- Etre régulièrement inscrit dans une université ou une institution de formation du Burkina Faso, en sciences juridiques;
- Remplir une fiche d'inscription disponible au Secrétariat du CERPAMAD (Ouagadougou) sis à la Zone du bois (près du canal de zogona) ;

- S'acquitter obligatoirement des frais de participation au concours fixé à **2500 F CFA** par équipe ; Ces frais seront payés pour les candidats de Ouagadougou auprès de **Mme BATIONO Marie Reine** au Secrétariat du CERPAMAD contre reçu ou décharge.

- Des références académiques (attestation d'inscription dans un établissement supérieur et/ou diplômes) seront exigées des candidats.

La date limite d'inscription est fixée au jeudi 15 mars à 17 heures précises.

VII- Dispositions finales

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite d'un événement de force majeure, le concours devait être annulé, reporté ou modifié, de même que pour toute perte ou tout retard dans la transmission des travaux ou le paiement des frais du concours.

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

***Pour toute information complémentaire, contacter la Coordination du
Concours à l'adresse ci-après :***

cerclohadaburkina@yahoo.fr